

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES

Les ressources indispensables

« La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société », article L 122-1-1 du code de l'Éducation issu de l'article 9 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

Le présent document a pour objectif de fournir aux équipes de direction et aux équipes pédagogiques des différents collèges de l'académie des ressources utiles, souvent même indispensables, pour assurer les acquisitions du socle commun chez les élèves puis pour délivrer l'attestation de maîtrise des connaissances et compétences au palier 3.

[Le socle commun de connaissances et de compétences](#)- décret du 11 juillet 2006

CADRE RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL DU SOCLE

« La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société »

Article L 122-1-1 du code de l'Éducation issu de l'article 9 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

<p>LE SOCLE COMMUN (décret du 11 juillet 2006)</p>	<p>Document au format pdf ou aussi en ligne sur le site Eduscol</p> 
<p>Place du socle commun dans les objectifs et missions de l'enseignement scolaire : texte fondateur</p>	<p>Articles L122-1-1 à L122-7 du Code de l'éducation, issus de l'article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école</p>
<p>Cadre européen du socle commun : compétences-clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie</p>	<p>Synthèse en ligne sur le site Europa, portail de l'Union Européenne</p> 
<p>Institution et mise en œuvre du livret personnel de compétences : - permet le suivi de la validation progressive par les parents - renseigné au collège par le professeur principal après consultation de l'équipe pédagogique</p>	<p>Articles D311-6 à D311-9 du Code de l'éducation relatifs au livret personnel de compétences... ...et son arrêté d'application (14/06/2010) ...et sa circulaire de mise en œuvre (18/06/2010) ...et la note de service pour sa simplification pour l'année 2012/13 (24/09/2012)</p>
<p>Organisation de la formation au collège et aide spécifique apportée aux élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun</p>	<p>Articles D332-1 à D332-6 du Code de l'éducation</p>
<p>Dispositif pour l'élève ne maîtrisant pas le socle à la fin de la scolarité obligatoire : bilan personnalisé</p>	<p>Article D332.13 du Code de l'éducation</p>
<p>Evaluation du socle commun de connaissances et de compétences en collège... ...et diplôme national du brevet ...et certificat de formation générale</p>	<p>DNB : Arrêté du 9 juillet 2009 (article 2) CFG : Arrêté du 8 juillet 2010</p>

Pour en savoir plus sur les textes officiels relatifs au socle :

[Textes de références](#), site EDUSCOL (actualisé)

Pour connaître [les recommandations sur le socle commun](#) du Haut Conseil de l'Éducation (2006)

LE LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES : UN LPC SIMPLIFIÉ EN 2012-13

L'acquisition du socle commun est progressive. Le livret personnel de compétences atteste l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun, de l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire. Elle se déroule en trois étapes : le palier 1, jusqu'en CE1, le palier 2, jusqu'en CM2 et le palier 3, au collège. Le livret rassemble les attestations des connaissances et compétences du socle commun acquises aux trois paliers.

Toutes les disciplines enseignées à l'école et au collège sont mises au service de l'acquisition du socle commun. Chaque compétence requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences.

<p>Livret personnel de compétences simplifié 2012-13 : Attestations de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun : -aux paliers 1 (CE1)et 2(CM2) -au palier 3 (fin de collège)</p>	<p>Document pdf</p> 
<p>Un processus de validation et d'information aux familles simplifié</p>	<p>Simplification du LPC (site Eduscol)</p>
<p>L'application LPC</p>	<p>Page de la DGESCO sur le site Eduscol</p>
<p>Diaporamas de présentation du livret personnel de compétences (LPC) et de son application numérique :</p>	<p>Version à destination des enseignants Version à destination des familles (à réactualiser pour ce qui concerne les « items » à renseigner dans le cadre de la simplification du LPC)</p>
<p>Cahier « Repères pour la mise en œuvre du livret personnel de compétences » : un résumé de toute la démarche « socle » avec une explicitation du vocabulaire utilisé</p>	<p>Document pdf (26/05/2010)</p> 
<p>Grilles de référence: elles présentent les éléments du socle exigibles en fin de collège, domaine par domaine et donnent aussi des indications d'évaluation pour chacune des sept compétences</p>	<p>au palier 1 (janvier 2011) au palier 2 (janvier 2011) au palier 3 (janvier 2011)</p> 
<p>Outils pour l'évaluation : documents d'appui pour les enseignants en complément des grilles de référence</p>	<p>Compétence 2 (juin 2010) Compétence 3 (avril 2011) Compétence 4 (novembre 2010) Compétence 5 (novembre 2010)</p>

Pour aller plus loin sur la « démarche socle » et la mise en œuvre du LPC :

Neuf vidéos pour [« présenter et mettre en œuvre le socle commun dans la classe »](#)
(Site EDUSCOL)

[La mise en œuvre du livret personnel de compétences au collège,](#)
Rapport de l'Inspection Générale, n° 2012-094 - août 2012

[Séminaire le livret personnel de compétences.](#)
Actes du séminaire national du 4 mai 2010, Paris

TRAVAILLER PAR TÂCHES COMPLEXES : UN MOYEN POUR DÉVELOPPER ET ÉVALUER DES COMPÉTENCES

*Maîtriser le socle, c'est être capable de **mobiliser** ses acquis dans des tâches et des situations complexes à l'école et dans sa vie ». (Décret du 11-07-06)*

*Une compétence est la faculté de **mobiliser** un ensemble de **ressources** internes (des connaissances, des savoir-faire = capacités, des savoir-être = attitudes) et externes (documents, outils, personnes...) pour faire face à une famille de **situations** inédites et complexes.*

Accomplir une tâche complexe, Repères pour la mise en œuvre du livret de compétences, fiche 4 p 13	Document pdf (26/05/2011) Portail accomplir une tâche complexe de la DGESCO	
Deux présentations de la notion de tâche complexe	Diaporama de la DGESCO Lettre N°3 du GT2i Ac.Strasbourg	
Vidéo d'une situation concrète de mise en œuvre d'une tâche complexe présentée par un professeur dans une classe (en SVT)	vidéo sur le site de l'Académie de Poitiers	
Exemples de tâches complexes : banque de situations de la DGESCO pour la compétence 3	Portail banque de situations Eduscol	
Exemples de tâches complexes proposées par des enseignants de l'Académie de Strasbourg	-en histoire-Géographie -en SVT - interdisciplinaires (compétence 3)	
Résultats Pisa 2009 (rapport de l'OCDE du 7 décembre 2010)	Rapport du 7décembre 2010	
Le site portail « Travailler par compétences » de l'Académie de Poitiers : Évaluer des compétences, apprendre à mobiliser des ressources, organiser la construction des compétences, suivre l'évaluation des acquis : exemples et témoignages dans différentes disciplines	Lien vers le portail de l'Académie de Poitiers Exemples en Français	

Pour aller plus loin sur l'approche par compétences :

Olivier Rey (2008). [De la transmission des savoirs à l'approche par compétence.](#)
Dossier d'actualité Veille et Analyses, n°34, Site de l'Ifé

Olivier Rey (2012). [Le défi de l'évaluation des compétences.](#)
Dossier d'actualité Veille et Analyses, n°76, Site de l'Ifé

Sébastien Moriceau et Stéphanie Pipard (2005), [Du réflexe de la réponse à la recherche du savoir](#) ,
Dossier N°436 des Cahiers pédagogiques « Aider les élèves ».

Collectif (2011), [Évaluer à l'heure des compétences](#), dossier N°491 des Cahiers pédagogiques

Collectif (2009), [Travailler par compétences](#), dossier N°476 des Cahiers pédagogiques